

Epoux ou Père      *Steph*      Prénoms

~~Stephane~~, eddy

Gefelt, al de manne  
12 hours 00

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 47

L'officier de l'état civil

Stephane Nom : Neele Dutate D6 Fevrier 1985 02 heures 30 Paris 11eme DUTATE Rene Sergeant Jean-Haie Dutate Chartace Doucette et de (3) sentiions marginales (3) le Fonctionnaire a un double rôle officier de l'état civil et de l'état civil (2) deux (2) délégue de l'autorité

3) *Précisier*, selon le cas, «par le père», «par la mère» ou «par les parents»; 4) *Insister* sur l'acte postérieur au mariage, l'établissement d'un présent extatique.

(i) inscrites sur l'acte postéribus remet à l'établissement du présent extrait.

Le constat de l'acte de décès n° \_\_\_\_\_ est conforme aux registres, le \_\_\_\_\_ mars mardi matin (4).  
L'officier de l'état civil \_\_\_\_\_  
Signature \_\_\_\_\_

Extrait de l'acte de décès n°	Decédée le
Delivré conforme aux registres, le	Mentions marginales (1)
L'officier de l'état civil	Scellé
Signature	

écede le	extrait de l'acte de décès n°
élivre conforme aux registres, le	mentionnées ci-dessous
émission de marginales (1)	Officier de l'état civil
écede le	Scellé

Prémière enfant 5 mai 2012 extrait de l'acte de naissance n° 582  
G maïs 2012 02 heures 03 Mathis BOECLASSE Survival  
est né(e) à Maltheau BOECLASSE Survival  
de l'Institution scolaire du 9 mai 2012

## Deuxième enfant

Extrait de l'acte de naissance n° 1134  
 Le 18 novembre 2017  
 à 10 heures 35  
 est né(e) (1) Alexis BOUCASSE

du sexe Masculin à  
 Quincy-Sous-Sénart (Essonne)  
 reconnu(e) (2) le 22 septembre 2017 à  
 Brie-Comte-Robert (Seine-et-  
 Marne)  
 par (3) Ses père et mère

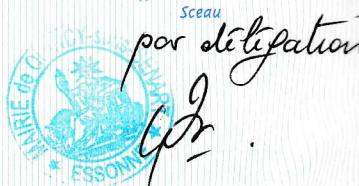
Délivré conforme aux registres, le 21 novembre 2017

Mentions marginales (4)

L'officier de l'état civil

Sceau

par délégation



GD

## Extrait de l'acte de décès n°

Décédé(e) le

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales (4)

L'officier de l'état civil

Sceau

(1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe du ... (date de la déclaration reçue pour le premier enfant commun) ».

(2) Préciser s'il y a lieu les date et lieu de la ou des reconnaissance(s).

(3) Préciser, selon le cas, « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ».

(4) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

## Troisième enfant

Extrait de l'acte de naissance n°

heures

est né(e) (1)

du sexe

à

reconnu(e) (2)

par (3)

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales (4)

L'officier de l'état civil

Sceau

(1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe du ... (date de la déclaration reçue pour le premier enfant commun) ».

(2) Préciser, selon le cas, « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ».

(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(4) Préciser, selon le cas, « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ».

(5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.